

DÉLIBÉRATION N° CS 2023-04-055

COTISATIONS ADHÉRENTS 2024

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 6

Votants : 7

Le quorum n'ayant pas été atteint lors d'une première assemblée le lundi 11 décembre, l'assemblée délibérante du syndicat mixte Cyclad s'est réunie à nouveau le lundi 18 décembre 2023 à l'atelier Cyclab à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS – Ghislaine GOT

Messieurs Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Alain FONTANAUD

1 pouvoir de Monsieur Emmanuel JOBIN à Monsieur Jean GORIOUX

Présents / Membres suppléants**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Éliane TRAIN (*excusée*) – Isabelle COSSON – Lina BESNIER

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAZON
Hubert COUPEZ – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE
Jean-Luc FOURRÉ – Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN (*excusé*) – Éric GUINOISEAU
Stéphane AUGÉ – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD (*excusé*)
Patrick BOUSSATON – Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD – Philippe PELLETIER (*excusé*)
Philippe NEAU

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

1^{er} décembre 2023

11 décembre 2023

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

1^{er} décembre 2023

18 décembre 2023

Publication (affichage) ou notification du :

19 décembre 2023



Monsieur le Président propose les participations **au titre de l'année 2024** :

1 - Compétence « Traitement »

	Cotisation en € net par habitant
Traitement des ordures ménagères, emballages, verre, papier	36 €
Traitement des ordures ménagères, emballages, verre et papier – <i>Tarif spécial CDC Ile de Ré</i>	79 €
Traitement des filières déchetteries (hors transport) – <i>Tarif spécial CDA Saintes</i>	9 €

2 - Compétence « Déchetterie »

	Cotisation en € net par habitant
Communauté de Communes Aunis Sud	25,50 €
Communauté de Communes Aunis Atlantique	25,50 €
Communauté de Communes Cœur de Saintonge	24,00 €
Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge viticole	24,00 €
Vals de Saintonge Communauté	23,00 €

3 - Compétence « Collecte »

Cotisation en € net par habitant	Taille des communes	Fréquence	Sacs OMR / EMB	Bacs de regroupement OMR/EMB (1)	Bacs individuels OMR (2)	Bacs Individuels OMR/EMB (2)
Collecte des ordures ménagères, verre et emballages, papier en point d'apport volontaire	< 4 000 habitants	OM C1 + EMB C1	35,00 €	31,50 €	-	-
		OM C0,5 + EMB C1	-	29,50 €	31,50 €	33,00 €
	> 4 000 habitants	OM C0,5 + EMB C1	-	29,50 €	31,50 €	33,00 €
		OM C1 + EMB C1	-	33,00 €	36,00 €	36,00 €
		OM C2 + EMB C1	-	38,00 €	-	-

(1) Lavage et maintenance des bacs de regroupement par Cyclad

(2) Maintenance des bacs individuels par Cyclad

Service en sacs en porte à porte : Pour les communes > 1 500 habitants 2024 sera la dernière année à proposer ce service.

4 - « Autres cotisations »

- **Prestations spécifiques** : sur la base d'un taux horaire (comprenant l'équipage et l'ensemble routier)
 (Net de l'heure x nombre de ramassages / an x temps de collecte)
 - ↳ Forfait week-end (location d'une benne + chauffeur) 120 €
 - ↳ Forfait « gens du voyage » (mise en place et location d'une benne, collecte et traitement) 1 200 € au réel

Modalités : Chaque adhérent doit faire sa demande par courrier avant le 31 décembre n-1, soit le 31 décembre 2023 pour une application en 2024.



• **Prestations camping et aire de camping-car (sauf CDC Ile de Ré – cotisation particulière) :**

Nombre de nuitées
(année n-1) en jours
= équivalent habitants (à ajouter à la population INSEE de l'adhérent Cyclad pour le calcul de la cotisation)
365 (base des jours de service par habitant et par an)

Modalités : *chaque adhérent doit envoyer copie de sa déclaration d'occupation de ses campings avant le 30 juin 2024.*

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical,
6 membres présents, 7 membres votants, à l'unanimité,**

- Approuve le montant des cotisations « adhérents 2024 » comme indiqué ci-dessus,

Monsieur le Président, Monsieur le 2^{ème} Vice-président et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 19 décembre 2023
Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

